

Présentation de la formation

1) Le CMDL	p 1
2) Conditions d'admission	p 1
3) Objectifs de la formation	p 1
4) Insertion professionnelle et poursuite d'études	p 2
5) Organisation des études	p 2
6) Contenu de la formation	p 2

Admission et inscription

7) Modalités de sélection	p 6
8) Calendrier de recrutement	p 6
9) Modalités d'inscription	p 6
10) Validations des acquis	p 7
11) Frais de scolarité et financements	p 7
➔ MÉMO	p 8

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière. L'école est aujourd'hui habilitée à dispenser des formations professionnelles diplômantes initiales ou continues, grâce notamment aux partenariats établis avec le Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) et l'université d'Évry Val d'Essonne.

2) Conditions d'admission

Pour se présenter aux épreuves du concours d'entrée à la formation DNSPM, le candidat doit respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un Diplôme national d'orientation professionnelle JAZZ (DNOP jazz) ou d'un diplôme d'études musicales JAZZ (DEM Jazz)
 - ➔ Le candidat qui ne répond pas à cette condition peut formuler une demande dérogation lors de son inscription en ligne. Il devra détailler sa situation en quelques mots et fournir des liens de visionnage de captations vidéo, afin que son niveau soit évalué. Sur ces vidéos, le candidat devra jouer (en trio minimum) 1 morceau libre, ainsi qu'un morceau choisi parmi la liste des 10 morceaux imposés. Le candidat passera en commission de dérogation.
- Être musicien professionnel. Le candidat doit justifier d'au minimum 2 ans d'ancienneté dans la profession et 48 cachets sur les deux dernières années précédant la demande d'entrée en formation.
- Avoir interrompu ses études depuis plus de 2 ans

Cas particulier : Les candidats admis non titulaires du baccalauréat doivent déposer un dossier auprès de l'université d'Évry Val d'Essonne et pourront être convoqués pour un entretien.

3) Objectifs de la formation

La formation DNSPM dispensée au CMDL permet :

- D'apporter aux stagiaires une méthode de travail leur permettant de maîtriser la technique instrumentale et d'acquérir une réelle dimension artistique
- De développer leur créativité individuelle et leur projet personnel
- D'acquérir la culture du jazz et la connaissance des styles qui en sont issus en consolidant les concepts rythmiques, harmoniques et mélodiques (improvisations, interprétations)
- De rendre les stagiaires autonomes et ainsi de pouvoir s'adapter à toutes les situations professionnelles

La formation DNSPM débouche sur trois diplômes :

► **Le DNSPM Jazz** – Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

Développé par le Pôle Supérieur Paris Boulogne Billancourt (PSPBB), le DNSPM est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac+3), reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication. Il est adossé à une licence de musicologie.

► **La Licence Musicologie**

Le stagiaire en DNSPM, suit sa formation au CMDL et à l'Université d'Évry Val d'Essonne pour l'obtention de sa licence musicologie. Il acquiert ainsi un premier niveau universitaire de connaissances et de compétences en jazz et musiques improvisées. Il renforce sa culture générale et sa maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Le niveau licence permet une poursuite d'études en master.

► **Le Diplôme CMDL**

Le Centre des Musiques Didier Lockwood délivre le diplôme CMDL aux stagiaires ayant obtenu 70% de réussite, il certifie d'un niveau de maîtrise élevé en jazz et musiques improvisées.

4) Insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation DNSPM permet :

- L'accès au concours (IUFM, Capes, Agrégation ...)
- L'accès au concours DE (Diplôme d'Etat de professeur de musique) à l'ESM Bourgogne ou au PSPBB.
- La poursuite d'études plus approfondies dans l'enseignement supérieur (Master, doctorat ...)
- L'entrée dans la vie de musicien professionnel

5) Organisation des études

Le cursus DNSPM en formation continue est accessible grâce à la validation d'acquis antérieurs (voir page 7). Ainsi le candidat peut être accepté directement en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence. Sa formation se déroule sur une ou deux années universitaires (de septembre à juin), chacune, répartie en deux semestres. Le stagiaire en DNSPM est inscrit dans les trois établissements :

- le CMDL, où il reçoit la quasi-totalité de ses enseignements, trois jours par semaine (lundi, mardi, jeudi).
- le PSPBB, pour l'obtention du DNSPM
- l'Université d'Évry Val d'Essonne, où il suit des cours un jour par semaine (mercredi), pour l'obtention de sa licence Musicologie

Le stagiaire suit les enseignements du CMDL, ceux de l'université d'Évry Val d'Essonne ainsi que les modules communs avec le PSPBB.

6) Contenu de la formation

Le contenu global de la formation est réparti de manière homogène entre les enseignements pratiques, théoriques, culturels et méthodologiques.

➔ ENSEIGNEMENTS à l'Université d'Évry : Anglais et deux enseignements de musicologie définis chaque année.

➔ ENSEIGNEMENTS au CMDL :

Au-delà des enseignements théoriques et techniques de la musique, les pédagogies mises en place s'attachent à révéler l'identité musicale et le potentiel créatif de chaque musicien. Ainsi, entre temps de création, sorties d'album, scènes et tournées, l'équipe pédagogique s'investit et accompagne les étudiants dans leur apprentissage. De plus, près de 80 musiciens-intervenants partagent chaque année le fruit de leurs expériences avec les nouvelles générations de musiciens.

Instrument - improvisation, déchiffrage

- ▶ Technique : Contrôle de l'instrument, déchiffrage...
- ▶ Improvisation : Le stagiaire mettra sa culture et son apprentissage au service de l'improvisation
- ▶ Études des différents langages improvisés

Le professeur référent assure la responsabilité et le suivi pédagogique, il enseigne toutes les semaines. Le professeur intervenant soit traite un sujet particulier, soit donne un éclairage différent sur le cours du professeur principal.

BATTERIE

Professeur référent : **ANDRÉ CHARLIER**

Intervenants : Franck Agulhon, Gautier Garrigue, Lukmil Perez, Stéphane Huchard, Karl Jannuska, François Laizeau, Mathieu Chazarenc, Antoine Paganotti, Nicolas Charlier, Antoine Banville

PIANO

Professeur référent : **BENOIT SOURISSE**

Intervenants : Olivier Hutman, Laurent Coulondre, Frédéric Nardin, Pierre De Bethmann, Thomas Enhco, Manuel Rocheman, Emmanuel Bex, Thierry Eliez

VIOLON

Professeurs référents : **THOMAS ENHCO, BASTIEN RIBOT, PIERRE-MARIE BRAYE-WEPPE**

Intervenants : Clément Janinet, Mathias Levy

GUIWARE

Professeur référent : **PIERRE PERCHAUD**

Intervenants : Romain Pilon, Anthony Jambon, Louis Winsberg, Federico Casagrande, Olivier Louvel, Jean-Marie Ecay, Frédéric Loiseau, Manu Codjia, Michael Felberbaum

BASSE ET CONTREBASE

Professeur référent : **JEAN-MICHEL CHARBONNEL**

Intervenants : Jérémy Bruyère, Felipe Cabrera, Gilles Coquard, Chris Jennings, Diego Imbert, Julien Herné, Viktor Nyberg, Jean Philippe Viet, Thierry Fanfant, Dominique Di Piazza

SAXOPHONE, FLÛTE et CLARINETTE

Professeur référent : **STÉPHANE GUILLAUME**

Intervenants : Frédéric Borey, Lucas Saint-Cricq, Pierrick Pedron, Adrien Sanchez, Christophe Panzani, Sylvain Beuf, Jean Charles Richard

TROMPETTE

Professeur référent : **CLAUDE EGÉA**

Intervenants : David Enhco, Sylvain Gontard, Yohan Loustalot, Pierre Drevet

CHANT

Professeurs référents :

DEBORAH TANGUY, MANU DOMERGUE

Intervenants : Cynthia Abraham, Chloé Cailleton, Camille Durand, Thierry Peala

Formation auditive (Oreille)

- ▶ Oreille analytique (reconnaissance des intervalles)
- ▶ Oreille intuitive (reconnaissance des «couleurs» harmoniques, des «modes»...)
- ▶ Oreille appliquée à l'instrument (questions - réponses, mimétismes...)

Professeurs référents : **BENOIT SOURISSE, FRÉDÉRIC LOISEAU**

Atelier rythme

- ▶ Travail de l'horloge interne («danse intérieure») sans instrument mais avec les mains, les pieds, la bouche
- ▶ Perception rythmique suivant les styles et les époques
- ▶ Travail de la polyrythmie, des mesures asymétriques...

Professeurs référents : **ANDRÉ CHARLIER, PIERRE PERCHAUD**

Harmonie-arrangement

- ▶ Harmonie théorique et appliquée
- ▶ Étude des grands styles

Professeur référent : **JEAN-MARC BRISSON**

Écriture – arrangement – composition

- ▶ Travail des arrangements et compositions des étudiants dans les différentes formations
- ▶ Développement de la personnalité de l'étudiant sur des compositions originales

Professeurs référents : **PHILIPPE MANIEZ, STÉPHANE GUILLAUME**

Ensemble création – répertoires originaux

- ▶ Travail sur des répertoires originaux des intervenants ou des étudiants

INTERVENANTS INSTRUMENTS

Ensemble répertoire jazz

- ▶ Étude du répertoire des standards de jazz et de toutes les musiques improvisées

Intervenants : **OLIVIER HUTMAN, FRÉDÉRIC LOISEAU, OLIVIER KER OURIO, MANU DOMERGUE, CHRIS JENNINGS**

Ensemble répertoire « esthétiques »

- ▶ Atelier rythm'n blues

Intervenants : **BENOIT SOURISSE, MANU GALVIN**

- ▶ Atelier chant

Intervenant : **PIERRICK HARDY**

- ▶ Atelier musique flamenco

Intervenants : **LOUIS WINSBERG, EDOUARD COQUARD**

- ▶ Atelier musique indienne

Intervenants : **PRABHU EDOUARD, HENRI TOURNIER**

- ▶ Atelier musique brésilienne

Intervenant : **NATALINO NETTO**

- ▶ Atelier musique latine

Intervenants : **ORLANDO POLÉO, GERARDO DI GIUSTO**

- ▶ Atelier musique fusion

Intervenants : **MARC BERTHOUMIEUX, OLIVIER LOUVEL**

- ▶ Atelier musique traditionnelle

Intervenants : **OLIVIER HUTMAN, GUEORGUI KORNAZOV**

- ▶ Atelier musique électronique

Intervenant : **PHILIPPE BALATIER**

- ▶ Atelier musique Africaine

Intervenant : **ALAIN DEBIOSSAT**

- ▶ Atelier musique manouche

Intervenant : **BASTIEN RIBOT**

Pratiques mentales et corporelles

Acquis de l'aplomb debout et assis, dissociation des différentes parties du corps, ressenti kinesthésique

Big band – grand ensemble

- ▶ Travail en grande formation
- ▶ Relecture des grands courants et arrangeurs
- ▶ Concerts

Professeurs référents : [STÉPHANE GUILLAUME](#), [CLAUDE EGÉA](#)

Master-class – séminaires - concerts

- ▶ Master-class de musiciens de renommée internationale
- ▶ Concerts organisés avec les partenaires du CMDL

Piano complémentaire

- ▶ Étude des accords
- ▶ Déchiffrage thèmes, accords, lecture de standards
- ▶ Travail de l'oreille et de la compréhension de l'harmonie en chantant les « voices leading » et les extensions des accords.
- ▶ Comprendre les mouvements internes, tensions, résolutions, à l'intérieur des accords.
- ▶ Mise en pratique de l'harmonie à l'aide du piano.

Professeur référent : [JEAN MARC BRISSON](#)

Initiation aux techniques du son

- ▶ Caractéristiques du son, connectique et câblage, Installation et réglages d'un petit système de sonorisation, réalisation d'une fiche technique
- ▶ Technique de prise de son, réalisation d'une maquette
- ▶ Sensibilisation aux risques liés aux niveaux sonores...

Intervenants : [MARC BERTHOUMIEUX](#)

Studio

Le CMDL se transforme en studio pendant 15 jours au cours de l'année. Les étudiants enregistrent, réalisent et mixent quelques morceaux. Ils sont aidés et conseillés par un ingénieur du son professionnel.

Intervenant : [THOMAS KELLER](#)

Informatique musicale, MAO

- ▶ Utilisation des ordinateurs, étude des formats audio-numériques et cartes sons, apprentissage de ProTools et Logic, norme MIDI, instruments virtuels, égalisation-compression, initiation au mixage et montage
- ▶ Travaux pratiques d'enregistrement en studio avec pro-tools.

Intervenants : [JEAN GOBINET](#), [MARC BERTHOUMIEUX](#)

Histoire du jazz

- ▶ Étude des grands styles et grands musiciens, principaux paramètres (sonorité, rythme, improvisation, harmonie, ...)
- ▶ Apprentissage par l'écoute active.

[FRÉDÉRIC GOATY](#), [DANIEL YVINEC](#) + intervenants divers

Connaissance de l'environnement professionnel

- ▶ Connaissance des enjeux et appréhension de l'environnement professionnel du musicien
- ▶ Étude des structures juridiques musicales, l'emploi du musicien, les contrats dans le domaine de la musique, les droits d'auteurs, l'intermittence...

Intervenants : [CHANTAL CHARLIER](#), [DAVID ENHCO](#) et des intervenants spédidam, sacem

1ère année DNSPM	Semestre 1	ECTS	h/sem		Semestre 2	ECTS	h/sem	
UE1 - Enseignements fondamentaux : Musique	Discipline principale			CMDL	Discipline principale			CMDL
	Instrument - improvisation	4	3h		Instrument - improvisation	4	3h	
	Déchiffrage	2			Déchiffrage	2		
	Harmonie	2	2h		Harmonie	2	2h	
	Ensemble répertoire jazz	3	1h30		Ensemble répertoire jazz	3	1h30	
	Ensemble répertoires originaux	3	1h30		Ensemble répertoires originaux	3	1h30	
	Formation auditive (oreille)	3	1h		Formation auditive (oreille)	3	1h	
	Écriture - atelier rythme	3	1h		Écriture - atelier rythme	3	1h	
	ECTS UE1	20			ECTS UE1	20		
UE2 - Enseignements fondamentaux : Musicologie	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY
					1 E.C. de Musicologie	1	1h30	CMDL
	ECTS UE2	6		ECTS UE2	7			
UE3 - Enseignements pro	Anglais	2	1h	EVRY	Anglais	1	1h	EVRY
	ECTS UE3	2		ECTS UE3	1			
UE 4 - Optionnel (1 matière à choisir parmi les 4)	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL
	Sport	2	45'		Sport	2	45'	
	Projet orchestral	2	/		Projet orchestral	2	/	
	Informatique musicale	2	1h		Informatique musicale	2	1h	
	ECTS UE4	2			ECTS UE4	2		
	TOTAL ECTS - semestre 1	30			TOTAL ECTS - semestre 2	30		

2ème année DNSPM	Semestre 3	ECTS	h/sem		Semestre 4	ECTS	h/sem	
UE1 - Enseignements fondamentaux : Musique	Discipline principale			CMDL	Discipline principale			CMDL
	Instrument - improvisation	4	3h		Instrument - improvisation	4	3h	
	Déchiffrage	2			Déchiffrage	2		
	Harmonie - arrangement	2	2h		Harmonie - arrangement	2	2h	
	Ensemble répertoire	3	3h30		Ensemble répertoire	3	3h30	
	Ensemble répertoires originaux	3	1h30		Ensemble répertoires originaux	3	1h30	
	Formation auditive (oreille)	3	1h		Formation auditive (oreille)	2	1h	
	Écriture - atelier rythme	3	1h		Écriture - atelier rythme	2	1h	
	ECTS UE1	20			ECTS UE1	18		
UE2 - Enseignements fondamentaux : Musicologie	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY
					1 E.C. de Musicologie	1	1h30	CMDL
	ECTS UE2	6		ECTS UE2	7			
UE3 - Enseignements professionnalisants	Anglais	1	1h	EVRY	Anglais	1	1h	EVRY
	Techniques du son	1	1h	CMDL	Techniques du son	1	1h	CMDL
					Projet d'écriture	1	/	
	ECTS UE3	2		ECTS UE3	3			
UE 4 - Optionnel (1 matière à choisir parmi les 4)	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL
	Sport	2	45'		Sport	2	45'	
	Projet orchestral	2	/		Projet orchestral	2	/	
	Informatique musicale	2	1h		Informatique musicale	2	1h	
	ECTS UE4	2		ECTS UE4	2			
	TOTAL ECTS - semestre 3	30		TOTAL ECTS - semestre 3	30			

3ème année DNSPM	Semestre 5	ECTS	h/sem		Semestre 6	ECTS	h/sem	
UE1 - Enseignements fondamentaux : Musique	Discipline principale :			CMDL	Discipline principale :			CMDL
	Instrument - improvisation	4	3h		Instrument - improvisation	1	3h	
	Écriture arrangement, prép. concert	2	30'		Concert de fin de cursus	5	/	
	Harmonie - arrangement	2	2h		Harmonie - arrangement	2	2h	
	Ensemble répertoire	3	3h30		Ensemble répertoire	2	3h30	
	Ensemble création - répertoires originaux - atelier rythme	3	1h		Ensemble création - répertoires originaux -atelier rythme	2	1h	
	Formation auditive (oreille)	3	1h		Formation auditive (oreille)	2	1h	
					Projet de mémoire - grand ensemble	2	/	
	ECTS UE1	17			ECTS UE1	16		
UE2 - Enseignements fondamentaux : Musicologie	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY	2 E.C. de Musicologie	6	3h	EVRY
					1 E.C. de Musicologie	1	1h30	CMDL
	ECTS UE2	6		ECTS UE2	7			
UE3 - Enseignements pro	Anglais	1	1h	EVRY	Anglais	1	1h	EVRY
	Technique du son - enregistrement	1	1h	CMDL	Technique du son - enregistrement	1	1h	CMDL
	Stage d'insertion professionnelle	3	/		Ateliers environnement professionnel	3	/	
	ECTS UE3	5		ECTS UE3	5			
UE 4 - Optionnel (1 matière à choisir parmi les 3)	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL	Pratiques mentales et corporelles	2	45'	CMDL
	Sport	2	45'		Sport	2	45'	
	Projet orchestral	2	/		Projet orchestral	2	/	
	ECTS UE4	2			ECTS UE4	2		
	TOTAL ECTS - semestre 5	30		TOTAL ECTS - semestre 6	30			

7) Modalités de sélection

► 1^{ère} étape : L'inscription en ligne sur le site du CMDL

Le candidat procède à son inscription en ligne. Après avoir rempli le formulaire sur le site du CMDL, il pourra télécharger le dossier d'inscription en pdf.

► 2^{ème} étape : Le dossier d'inscription à transmettre au PSPBB

Le candidat imprime et remplit le dossier d'inscription dans son intégralité. Il fournit tous les documents demandés et envoie son dossier complet au Pôle Supérieur Paris Boulogne Billancourt, avant la date limite d'inscription. La liste des documents à réunir ainsi que les dates et les informations à ne pas oublier, se trouve dans le mémo en page 8 de ce document.

Après la clôture des inscriptions et la commission de dérogation, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission est rendue publique.

► 3^{ème} étape : Les épreuves d'admission

Le candidat retenu est invité à se présenter aux épreuves d'admission au jour et à l'heure qui seront mis en ligne sur le site internet, au moins 15 jours avant celles-ci. Le candidat devra se présenter aux épreuves 15 minutes avant l'heure de sa convocation. Toute absence à l'une des épreuves d'admission est éliminatoire. Les épreuves d'admission consistent en une épreuve écrite et une épreuve pratique.

Épreuve écrite (3h environ)

- Test d'harmonie, d'écriture
- Dictée (ligne mélodique et accords). Le diapason est conseillé lors de cette épreuve.
- Reconnaissance d'extraits musicaux

Ces épreuves permettront d'évaluer les candidats, elles ne sont pas éliminatoires.

Épreuve pratique (20mn environ)

- Interprétation d'un programme instrumental composé de :
 - 1 morceau libre choisi par le jury parmi les 2 œuvres proposées par le candidat.
Ces œuvres peuvent être des standards, des compositions originales ou des arrangements de standards. Les partitions complètes des 2 œuvres pour la section rythmique (contrebasse, batterie et piano et un score pour le jury) sont des pièces à joindre au dossier de candidature. Elles ne doivent pas faire plus de 2 pages (chacune) et doivent être écrites avec un logiciel musical.
 - 1 morceau choisi par le jury parmi la liste des 10 morceaux imposés.
Cette liste ainsi que les partitions correspondantes sont téléchargeables sur notre site cmdl.eu
Le candidat devra connaître l'intégralité des morceaux, il lui sera demandé d'interpréter l'un d'entre eux, sans partition. Le candidat sera accompagné exclusivement par les accompagnateurs du PSPBB ou du CMDL. Les accompagnateurs n'assureront aucune répétition avec le candidat. La durée totale du programme ne devra pas dépasser 12 minutes, le jury se réservant le droit d'interrompre le candidat à tout moment.
- Un déchiffrage
- Un entretien avec le jury, portant notamment sur le projet d'études

8) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 2 décembre 2019

DAP (pour étrangers Non Européen) : 17 janvier 2020

Fin des inscriptions : 21 février 2020

Résultats d'admissibilité aux épreuves : 6 mars 2020

Épreuve d'admission écrite : 30 mars 2020

Épreuve d'admission pratique : 1 avril 2020

Résultats : au plus tard 30 juin 2020

9) Modalités d'inscription

Le candidat admis en DNSPM suite aux épreuves d'admission, devra procéder à son inscription. Il est indispensable de suivre en phase les deux parcours (DNSPM/ Licence), pour l'obtention finale du diplôme, ainsi le candidat retenu devra faire son inscription dans les 3 établissements partenaires :

► Au CMDL

L'inscription est définitive après la réception du contrat de formation et du règlement des études signés ainsi que du paiement de l'inscription avant la date indiquée sur le mail ou le courrier d'admission.

► A l'université d'Évry Val d'Essonne

Le stagiaire qui a déjà été inscrit dans le supérieur doit procéder à une demande d'inscription auprès de l'université d'Évry Val d'Essonne (dossier de candidature) et constituer un dossier de transfert. L'inscription est définitive après le dépôt de votre dossier d'inscription administrative à l'université d'Évry. Grâce aux validations d'acquis, le candidat peut être accepté directement en L2 ou L3.

Contact [université Évry Val d'Essonne](http://www.univ-evry.fr) : 01 69 47 71 93

► Au PSPBB

L'étudiant recevra avant le 15 septembre, une convocation du Pôle supérieur de Paris Boulogne Billancourt pour y faire une inscription administrative. L'inscription est définitive après le dépôt de votre dossier d'inscription administrative. Grâce aux validations d'acquis, le candidat peut être accepté directement en DNSPM2 ou DNSPM3.

Contact [PSPBB](http://www.pspbb.fr) : 01 40 55 16 64

10) Validations des acquis

Validations des acquis

Pour l'admission dans le cursus DNSPM/LICENCE d'un étudiant en formation continue, on parlera de "validation des acquis professionnels et personnels". Après son admission l'étudiant dépose une demande de VAPP. Cette demande sera étudiée par une commission composée du directeur du PSPBB, du conseiller aux études, du directeur de département ou de son représentant, de la directrice du CMDL ou de son représentant, qui propose selon les cas :

- la validation
- une mise en situation par le professeur
- une validation par examen (type exemption)

La validation donne lieu selon les cas à :

- la validation totale d'une discipline et l'attribution des points ECTS correspondants
- la dispense de tout ou partie des cours d'une ou plusieurs disciplines mais pas de l'examen final de celle(s)-ci.
- l'attribution d'une partie des points ECTS d'une ou plusieurs disciplines.

Ces dispositions peuvent mener à une réduction de la durée de formation.

11) Frais de scolarité et financement de la formation

Frais de scolarité

- Inscription au CMDL 6600€

Financement de la formation

Différents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autres). Cette formation est notamment éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

- Le candidat peut se renseigner directement auprès de l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller Pôle Emploi.

MÉMO

1. Inscription sur le site du CMDL avant le 21 février 2020 inclus.

→ Lien pour l'inscription : <https://cmdl.eu/formations-diplomantes/dnspm-en-formation-initiale-et-continue/>

2. Envoi du dossier d'inscription papier avant le 21 février 2020 inclus (cachet de la poste faisant foi)

→ A envoyer au Pôle Supérieur de Paris Boulogne Billancourt : **PSPBB - 35, Bd Berthier, 75017 Paris**

Pièces à fournir :

Pour tous les candidats

- une copie de votre pièce d'identité recto/verso
- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))
- Justificatifs des conditions d'entrée en formation continue : joindre vos attestations pôle emploi ou congés spectacles des 2 dernières années.
- Les partitions des 2 morceaux libres - proposés pour les épreuves d'admissibilité - pour la section rythmique (contrebasse, batterie et piano et un score pour le jury) et écrites avec un logiciel de partitions musicales (2 pages max.).
- 1 chèque de 70 euros à l'ordre du trésor public correspondant aux frais de dossier

Selon les cas particuliers et parcours antérieurs

1. BACCALAURÉAT OU DIPLÔME EQUIVALENT

Obtention prévue en 2020 :

- un certificat de scolarité de votre établissement pour l'année en cours

Baccalauréat ou autre titre d'accès à l'enseignement supérieur obtenu :

- une copie du Baccalauréat
- une copie du relevé de notes

2. ÉTUDES SUPÉRIEURES

Études supérieures en cours :

- Une copie du relevé de notes des semestres de Musicologie validés

Études supérieures antérieures :

- Une copie du diplôme obtenu

3. ÉTUDES MUSICALES

DEM Jazz ou DNOP jazz obtenu :

- Une copie du DEM Jazz ou du DNOP Jazz

Pas de DEM jazz ou DNOP jazz, ou obtention prévue en 2020 :

- Les liens de visionnage de vos captations vidéo (en trio minimum) : votre interprétation d'un des dix thèmes imposés et d'un morceau au choix

Obtention du DEM Jazz ou du DNOP Jazz prévue en 2020 :

- une copie du certificat de scolarité de votre conservatoire avec le détail des cours suivis
- une copie du certificat d'obtention des UV déjà acquises et des UV à acquérir

Autres diplômes musicaux obtenus ou formations musicales suivies :

- une copie du certificat d'obtention ou de scolarité pour toutes autres formations musicales
- Une copie du certificat de scolarité de votre conservatoire avec le détail des cours suivis si vous êtes inscrit en CPES (Classe préparant à l'enseignement supérieur)

Pour les candidats étrangers

- une copie du diplôme d'accès à l'enseignement supérieur étranger (avec traduction assermentée)
 - 1 copie du diplôme de Musicologie étranger
 - 1 copie du diplôme ou certificat d'obtention pour tout diplôme musical étranger
 - 1 Récépissé de dépôt de dossier de DAP auprès de l'université (Candidats étrangers hors E.E.E. uniquement)
 - Attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger délivrée par l'ENIC NARIC France
 - Attestation de reconnaissance d'études et/ou de formation à l'étranger délivrée par l'ENIC NARIC France
- Pour obtenir ces attestations, vous trouverez la démarche à suivre sur le lien suivant : <https://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>

RAPPEL : Merci de respecter la procédure d'inscription : en ligne sur le site du CMDL ET par courrier au PSPBB. Si vous ne suivez pas ces deux étapes, votre candidature ne sera pas prise en compte. Concernant le dossier à renvoyer au PSPBB, toutes les sections sont à remplir et toutes les pièces justificatives demandées doivent être fournies. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.